

LISTE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

PRESENTS

ACHARD Natalie - ALIBERT Christian – BARBADO Florence - BARRES René – BATAIL Joël – BERTRAND Stéphane – BOYARD Nicolas – BRAULT Gilles – BROSSE Gérard – BROSSE Karine – CHAREYRON André – CIMAZ Michel – CLAUZIER Alain – COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DECULTY Jean-Paul – FAURE Emile - FAURE Jean-Paul – FAYARD Daniel – JALLAT David – JUSTAMON Philippe - LOUIS Michel – MERLHIOT Gaël - PEYROUSE-VETTER Roselyne - PLANTIER Jean-Luc – RIOUFOL Magaly - SALLIER Alain – SALZMANN François – SANIEL Gérard - SAUSSE Celine – SEIGNOBOS Eric - SENO Yves – THIEULEUX Clément - THOMAS Christophe - VALETTE Denis

ABSENTE REPRESENTEE

CAROUGE Aline représentée par BROSSE Gérard

ABSENTS non REPRESENTES

ALLARD-CHALANCON Josyane - BOURDELY Dominique - CHEVALIER François – GASTALLE Nicolas – GILET Thierry – GIRAUD François – MORIN Jean-Luc – PARMENTIER Thierry – PATE Edith – ROUX Maria – TISSIER Pierre - VIALLE Sabine

DELIBERATION N°18-2026 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement budgétaire et financier joint en annexe 1.

DELIBERATION N°19-2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET GENERAL

Présentation du Compte Financier Unique 2025 (Annexes 2 et 3) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		323 236.50 €		18 578.87 €
Opération de l'exercice	2 463 473.66 €	2 416 515.94 €	1 536 367.18 €	1 968 885.60 €
Totaux	2 463 473.66 €	2 739 752.44 €	1 536 367.18 €	1 987 464.47 €
Résultats		276 278.78 €		451 097.29 €

Reste à réaliser

538 885.15 €

430 000.00 €

Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

451 097.29 €

Au cpte 001 – Excédent d'investissement reporté

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

276 278.78 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
--------------	--

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- D'affecter la somme de 451 097.29 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté et la somme de 276 278.78 € au compte 002-Excédent de fonctionnement reporté.

DELIBERATION N°20-2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE

Pour information, afin d'avoir une distinction totale entre les déchets des ménages et les déchets des industriels le SICTOMSED a créé un Budget Annexe en 2005 (soumis à la TVA).

Présentation du Compte Financier Unique 2025 (Annexes 4 et 5) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		28 412.95 €		546.40 €
Opération de l'exercice	262 402.35 €	243 766.30 €	13 336.09 €	23 430.07 €
Totaux	262 402.35 €	272 179.25 €	13 336.09 €	23 976.47 €
Résultats		9 776.90 €		10 640.38 €

Reste à réaliser

8 587.62 €	
10 640.38 €	Au cpte 001 – Excédent d'investissement reporté
9 776.90 €	Au cpte 002 – Excédent de fonctionnement reporté

Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- D'affecter la somme de 10 640.38 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté et la somme de 9 776.90 € au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

DELIBERATION N°21-2026 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat
- Déclare élus à la CAO les délégués titulaires et suppléants ci-dessous :

Un Président : Pierre CROS

Titulaires	Suppléants
Gérard BROSSE	MICHEL louis
Karine BROSSE	Pascale BARBADO
Jean-Luc PLANTIER	Baptiste TEYSSIER
Christian ALIBERT	Gilles BRAULT
Jean-Paul DECULTY	Joël BATAIL

DELIBERATION N°22-2026 - CREATION DE DEUX COMMISSIONS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à créer deux commissions :

- La commission technique : Pôle d'économie circulaire / Suivi des points d'apport volontaire (PAV) : multimatériaux, ordures ménagères résiduelles, verre et composteurs collectifs / Réflexion sur l'évolution du syndicat / Autres
- La commission finances et communication : _Suivi financier des différents projets / Détermination du plan de communication / Lettre d'information Réduction des déchets / Autres

DELIBERATION N°23-2026 - CLES DE REPARTITION BUDGET GENERAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les clés de répartition suivante pour répartir les factures entre le budget général et le budget annexe :

- FM669BQ : 100% Budget Général
- GK481BS : 100% Budget Général

DELIBERATION N°24-2026 - RAPPORT ANNUEL 2025

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2025 (Annexe 6).

Le Comité Syndical approuve le Rapport d'Activité 2025.